

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2026

DELIBERATION DEL-2026-01/n°01

Le jeudi 22 janvier 2026 à 10h30, le Conseil d'Administration légalement convoqué le vendredi 9 janvier 2026, s'est réuni au Centre de Gestion de Charente-Maritime, sur proposition du Président, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alexandre GRENOT, Maire des Gonds.

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Alexandre GRENOT, Maire des GONDS Président	Présent	Isabelle BERTIN, Conseillère municipale de COURCON	
Marie-Danielle GIRAudeau, Maire de FONTAINES D'OZILLAC 1 ^{ère} Vice-Présidente	Présente	Laurent MORICHON, Maire de TESSON	
Laurent BOUILLÉ, Maire de SONNAC 2 ^{ème} Vice-Président	Excusé	Françoise DURAND, Maire-Adjointe de BUSSAC-SUR-CHARENTE	
Sylvie MARCILLY, Conseillère municipale de FOURAS 3 ^{ème} Vice-Présidente	Excusée – Pouvoir à M. GRENOT	Denis ROUYER, Maire de LA GRIPPERIE-SAINT-SYMPHORIEN	
David BAUDON, Maire de LA JARRIE 4 ^{ème} Vice-Président	Présent	Joëlle BOULON, Maire d'ARCES-SUR-GIRONDE	
Ornella TACHE, Maire de PAILLÉ	Présente	Gérard BOUHIER, Maire de TAUGON	
Maud MAINGOT, Maire de SOUBRAN	Excusée – Pouvoir à Mme DAVID		
Monique RIVIÈRE, Maire de SAINTE-RADEGONDE	Excusée	Gilles GAY, Maire d'AIGREFEUILLE D'AUNIS	
Jean-Marie TONNEAU, Maire de BOUGNEAU	Présent	Marie BASCLE, Maire des MATHES	
Renée BONNEAU, Maire de SAINT-LOUP DE SAINTONGE	Excusée	François VENDITTOZZI, Maire de VILLEDoux	Excusé
Julien MOUCHEBOEUF, Maire de MONTGUYON		Anne DRIBAUT, Maire-Adjointe de SAINT-AIGULIN	
Olivier MARTIN, Maire de CORME-ECLUSE	Excusé		
René ESCLOUPIER, Conseiller municipal d'AUMAGNE		Suzanne FAVREAU, Maire de SIECQ	
Catherine DESPREZ, Maire de SURGÈRES	Excusée – Pouvoir à Mme GIRAudeau	Mikaël MOINET, Maire de NIEUL-LES-SAINTEs	
Jean-Michel CHATELIER, Maire de MEURSAC	Présent		
Annick THIBAUT, Maire-Adjointe de JONZAC	Excusée	Patrick RAYTON, Maire de LA COUARDE-SUR-MER	
Alain FOUCHER, Maire de GRANDJEAN	Excusé – Pouvoir à M. CHATELIER	Isabelle TARDY, Maire de CLION-SUR-SEUGNE	
Myriam DEBARGE, Maire-Adjointe de SAINT-JEAN-D'ANGELY		Didier ROBLIN, Maire d'YVES	
Simon VILLARD, Maire de SAINT-FROULT		Catherine LEJEUNE, Maire-Adjointe de SAINT-TROJAN-LES-BAINS	
Marie-Line CHEMINADE, Vice-Présidente de la CDA de Saintes	Excusée – Pouvoir à M. TONNEAU	Jean-Claude GODINEAU, Président de la CDC Vals de Saintonge	
Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique	Excusé – Pouvoir à M. BAUDON	Corinne ETOURNEAU, Présidente du SIPAR de Burie / Matha / Saint-Hilaire	
Lise MATTIAZZO, Conseillère communautaire de la CDC de Haute-Saintonge		Gérard PONS, Président du Syndicat mixte du Port de Commerce de Rochefort / Tonnay-Charente	

COLLECTIVITÉS / ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS ADHÉRENTS AU SOCLE COMMUN

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nadine DAVID, Maire-Adjointe de ROYAN	Présente		
Marylise FLEURET-PAGNOUX, Conseillère municipale de LA ROCHELLE		Caroline CAMPODARVE-PUENTE, Maire-adjointe de ROCHEFORT	
Isabelle GIREAUD, Administratrice du CCAS de Rochefort	Excusée – Pouvoir à Mme TACHE	Laurence PADROSA, Administratrice du CCAS de Rochefort	
Denis MOALLIC, Administrateur du CCAS de Royan		Danièle CARLIER MIZRAHI, Administratrice du CCAS de La Rochelle	
Chantal GUIMBERTEAU, Conseillère départementale	Excusée		
Brigitte DESVEAUX, Conseillère départementale	Présente		

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Mme Marie-Danielle GIRAudeau assurait les fonctions de Secrétaire de séance.

MEMBRES EN EXERCICE : 28

MEMBRES PRESENTS : 08

NOMBRE DE POUVOIRS : 07

NOMBRE DE VOTANTS : 15

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Sylvain POULARD, Payeur départemental

Mme Nathalie PARLANT, Directrice du CDG17

Mme Corinne LARRÈRE, Assistante de Direction du CDG17

M. Adrien DUBOIS, Responsable Pôle Ressources du CDG17

**AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
 PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET 2026**

**DELIBERATION
 DEL-2026-01/n°01**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Rappelant que les dispositions issues de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorisent l'exécutif du Centre de Gestion, sur autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date ;

Que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits concernés qui sont inscrits au budget lors de son adoption ;

Considérant qu'en application de ces dispositions, il convient d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement par anticipation sur l'exercice 2026 des dépenses d'investissements détaillées ci-après :

Chapitre - Article - (libellé)	Montant par chapitre des crédits ouverts au budget 2025	Montant par chapitre correspondant au quart des crédits ouverts au budget 2025	Montant détaillé par article pouvant être engagé, liquidé et mandaté avant le vote du BP 2026
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	114.470,49 €	28.617,62 €	
I – 20 – 2031 (Frais d'étude, recherche, développement)			10.617,62 €
I – 20 – 2051 (Concessions et droits similaires)			18.000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	224.437,00 €	56.109,25 €	
I – 21 – 21838 (Autre matériel informatique)			20.000,00 €
I – 21 – 21848 (Autres matériels de bureau et mobiliers)			36.109,25 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	610.000,00 €	152.500,00 €	
I – 23 – 237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles)			50.000,00 €
I – 23 – 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles)			102.500,00 €
TOTAL	948.907,49 €	237.226,87 €	237.226,87 €

DEL-2026-01/n°01

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater par anticipation sur l'exercice 2026 les dépenses d'investissements détaillées ci-dessus.

Rapport n°01

Délibéré le 22 janvier 2026

Fait à La Rochelle, le 22 janvier 2026.

Le Président

Alexandre GRENOT

